



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION SOCIALE

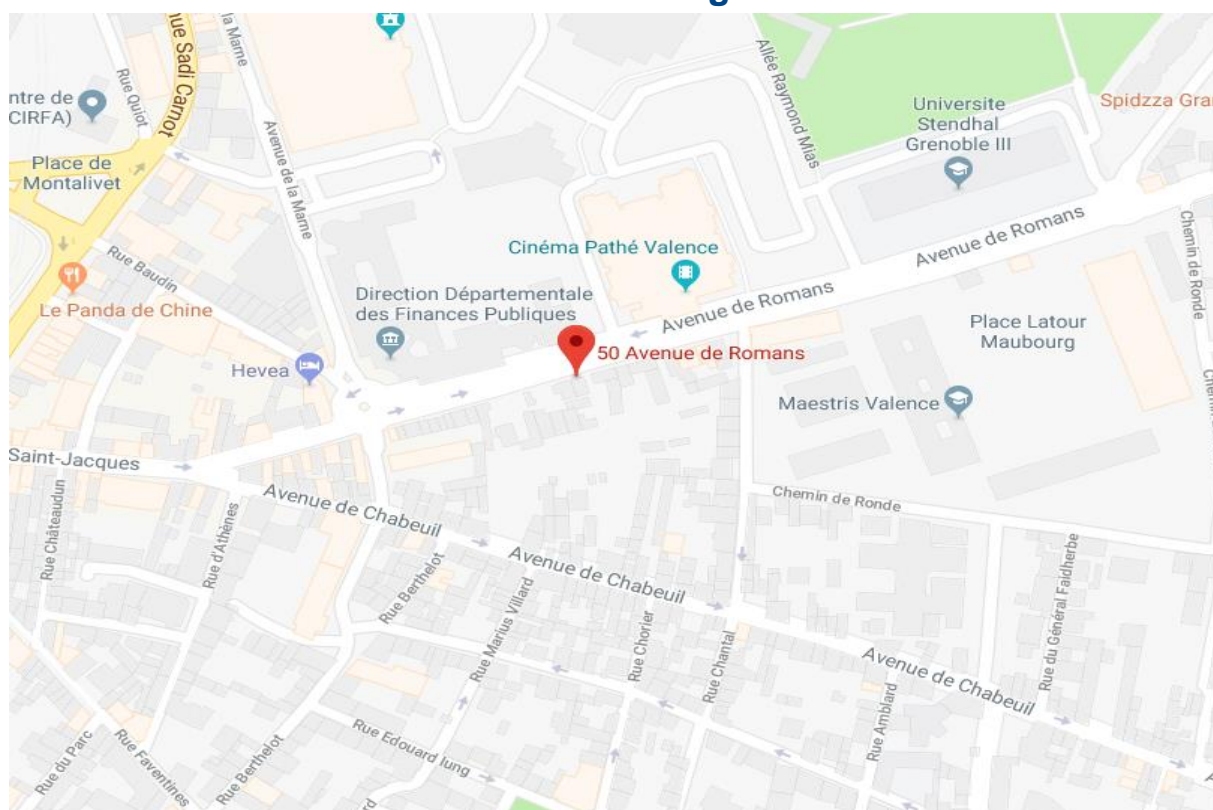
La délégation départementale d'action sociale de la Drôme vous invite, à travers ce livret, à prendre connaissance de son rôle et des prestations d'action sociale à votre disposition pour l'année 2023.

Qu'est-ce que l'action sociale ?

L'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles en leur apportant un service social.

L'action sociale ministérielle est ouverte à tous les agents des ministères économiques et financiers, actifs ou retraités, indépendamment de leur grade mais selon des conditions qui peuvent dépendre de leurs revenus ou de leur situation familiale.

Où se situe la Délégation ?



La Délégation de l'Action Sociale de la Drôme se situe 50 Av. de la Marne à VALENCE.

**LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE
L'ACTION SOCIALE
DE LA DROME**

Délégation de l'Action Sociale

La Déléguée Départementale D'Action Sociale

La déléguée départementale au sein de la délégation de l'action sociale est chargée de l'information et de la mise en œuvre au plan local des prestations de l'action sociale en matière de :

- Restauration ;
- Aides et prêts au logement ;
- Vacances-loisirs ;
- Aide à la parentalité ;
- Aides au logement / logements sociaux

Pour 2354 personnes (754 agents actifs, 1140 retraités et 460 enfants au 31/12/2022.

Elle gère les conventions de restauration et les titres restaurants en liaison avec les différents services RH compétents.

Elle peut également orienter les agents vers l'assistante de service social et le médecin de prévention.

Par ailleurs, elle met en œuvre les actions locales décidées par le CDAS (conseil départemental de l'action sociale). Ces actions sont destinées :

- à renforcer les liens entre les agents actifs et retraités par l'organisation de manifestations amicales et de rencontres : arbre de Noël, sorties, voyages ;
- à développer l'information, l'aide ou le conseil (des agents ou de leur famille proche) sur les sujets familiaux, de santé ou plus généralement sur les sujets de société;
- ou à exprimer la solidarité des Ministères à l'égard des agents éprouvant des difficultés : témoignages de sympathie aux agents isolés ou malades, aide et soutien pour les situations délicates.

Elle est membre du RISAS 26 (Réseau Interministérielle des Services d'Action Sociale de la Drôme) et participe à la programmation des événements proposés aux agents financiers affectés en Drôme

Programme 2023 du RISAS destiné aux fonctionnaires d'État en activité et à leurs familles :

- demi-journées de détente au bois de l'utopie sur 4 samedis de février à avril
- atelier cuisine +repas chez come and Cook en mars
- une journée aux ateliers de DANI LARY (repas et spectacle) le 19 mars
- une journée à Lyon : visite guidée du Vieux Lyon et ses traboules suivies d'une visite guidée du musée des confluences le 13 mai
- atelier découverte poterie en février
- journée de préparation à la retraite en mai
- théâtre au palais des congrès Sud Rhône Alpes « fallait pas le dire » avec Pierre Arditi et Evelyne Bouix LE 1^{ER} mars
- visite du Puy en Velay en septembre

L'Assistante de Service Social

Le service social s'adresse à l'ensemble des actifs et des pensionnés des MEF du département de la Drôme.

Le cadre d'intervention de l'assistante de service social :

- Accompagnement social individualisé : difficultés professionnelles (situation administrative et statutaire, mutation, départ à la retraite ...) et/ou personnelles et familiales (logement, santé, famille, problèmes financiers...).
- Intervention collective : prévention des Risques psycho-sociaux, soutien dans les situations de changements professionnels, tensions intra personnelles, évènements graves...)

L'assistante de service social travaille en toute confidentialité dans le respect de la vie privée.

Code de déontologie et Articles 226-13 et 226-14 du Code pénal

L'Assistante sociale de la Drôme se tient à votre disposition à la délégation de l'Action Sociale

Il est possible aussi de la rencontrer sur rendez-vous à son bureau, sur votre lieu de travail ou à votre domicile. Elle tient des permanences sur Romans (CFP quai Ste Claire), Valence (polygone), Montélimar (CFP rue Rodolphe Bringer), Nyons (CFP) et Die (CFP).

Le Médecin de Prévention

Titulaire du diplôme de médecine du travail, le Médecin de prévention intervient principalement dans le champ de la santé au travail : surveillance médicale des agents, visites de sites, fiches de risques professionnels. Il peut également participer aux actions de santé publique décidées par le CDAS.

Il exerce son activité médicale en toute indépendance, et dans le respect des dispositions du code de déontologie médicale (en particulier en ce qui concerne le secret médical et la confidentialité).

Le Médecin reçoit les agents sur convocation des services gestionnaires pour les visites obligatoires et sur rendez-vous pour les visites volontaires. Les **visites obligatoires** sont de périodicité **quinquennale** et peuvent être **annuelles** pour les agents affectés à un poste dit «à risque».

Les convocations en **visite quinquennale** sont effectuées selon l'année de naissance.

En fonction des risques professionnels, le médecin peut prescrire des **examens complémentaires**. Des conventions ont été mises en place auprès des hôpitaux de Valence, Romans sur Isère et Montélimar, de cabinets de radiologie, de pneumologie et de laboratoires d'analyses médicales.

A la demande des agents, le médecin peut visiter le **poste de travail** et répondre aux questions concernant **les conditions de travail**.

Le Médecin de prévention assure des visites de services

Il siège au **CHSCT** (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), au **CDAS** en qualité de membre de droit et participe aux réunions du **Comité Médical**.

Pour tout renseignement, Délégation Action Sociale

50 avenue de la Marne - B.P. 936

26009 VALENCE cedex

Actionsociale.26@finances.gouv.fr

Un site INTRANET

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil.html>

<https://actionsociale.finances.gouv.fr>

www.economie.gouv.fr

[Abonnez-vous à nos lettres d'information](#)



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

[Comment aurez-vous les informations ?](#)

L'ensemble des informations des prestations d'action sociale peuvent être consultées à partir du site Alizé de la Délégation Action Sociale 26 et des liens mis en ligne.

Un grand nombre d'actualités vous seront aussi communiquées par le biais de la messagerie

Ce message comportera les informations pratiques et éventuellement le lien pour accéder directement au site de la délégation.

Des prestations sociales ministérielles

► La restauration

Priorité de l'action sociale ministérielle, elle comporte deux volets :

- *la politique de **restauration collective** avec pour missions :*
 - Versement de la subvention interministérielle repas à l'association de restauration pour les agents dont l'indice majoré de traitement est inférieur à 534
 - Harmonisation tarifaire : Subvention de participation aux frais de fonctionnement
Au restaurant conventionné de la SNCF, 61 rue Denis Papin, 26000 Valence
Au restaurant inter administratif du Polygone, 50 ave de la Marne, 26000 Valence
- *Un dispositif pour les autres sites du département : **le titre restaurant***

► Le logement, les aides et les prêts au logement

- **Pour l'installation** : aide à la première installation, prêt pour le logement étudiant, [Aide à l'installation \(finances.gouv.fr\)](https://finances.gouv.fr/aide-a-l-installation)
- **Pour l'amélioration et l'aménagement du logement** : prêt équipement du logement, prêt pour l'amélioration de l'habitat, prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées, prêt sinistre immobilier,
- **Pour l'accession à la propriété** : prêt immobilier complémentaire, aide à la propriété.
- **Prêt pour le logement d'un enfant étudiant** est ouvert aux agents dont les enfants âgés de 16 à 26 ans fiscalement à charge poursuivent des études secondaires ou supérieures (y compris techniques et professionnelles), en France ou à l'étranger.
[Aide pour le logement enfant étudiant \(finances.gouv.fr\)](https://finances.gouv.fr/aide-pour-le-logement-enfant-etudiant)

L'ensemble de ces prestations est géré par l'association **ALPAF**. À l'exception du prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées et du prêt « sinistre immobilier ». Les prestations sont délivrées sous conditions de ressources. Toutes ces prestations - en dehors de l'aide à l'installation - sont ouvertes aux agents retraités.

► Les vacances et les loisirs

Les prestations proposées par l'intermédiaire de l'association EPAF s'adressent aux familles d'agents ainsi qu'aux enfants et adolescents.

Les prestations «Vacances Famille» : EPAF propose des séjours soit dans les infrastructures dont elle a la gestion, soit, durant les périodes de haute saison, dans les résidences d'autre prestataires, auprès desquels elle a réservé des lits.

Les prestations «Vacances enfants» : EPAF propose des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans soit dans ses propres centres de vacances, soit dans des centres avec lesquels elle a passé une convention d'accueil (en assurant elle-même l'accompagnement), soit auprès de prestataires retenus sur appel d'offres, en France et en Europe. Dans certaines conditions, les enfants handicapés peuvent y être accueillis avec un dispositif d'accompagnement spécial. Les tarifs sont subventionnés dans des proportions qui vont de 31% à 91 % selon la tranche d'âge et le quotient familial.

► Le CESU « Aide à la parentalité 6-12 ans »

Dans le cadre de la politique ministérielle d'action sociale, la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général a mis en place **une nouvelle prestation : le chèque emploi service universel (CESU) « Aide à la parentalité 6/12 ans » avec une** procédure assouplie qui facilite le parcours bénéficiaire en permettant au demandeur d'attester sur l'honneur du caractère onéreux de la garde de son enfant. L'attestation existante jusqu'alors n'est donc plus demandée en première intention, mais seulement en cas de contrôle.

Entièrement préfinancé, le CESU est attribué aux agents et pensionnés des Ministères économique et financier sous conditions de ressources.

Il permet de rémunérer un intervenant (prestataire de service ou salarié) pour les activités suivantes :

- ▶ **La garde à domicile et/ou hors du domicile,**
- ▶ **L'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école,**
- ▶ **Le soutien scolaire ou les cours à domicile.**

L'aide financière, d'un montant annuel par enfant de 200, 300 ou 400 €, est versée en une seule fois. Une majoration de 20 % est octroyée pour les agents en situation monoparentale et/ou ayant un enfant handicapé.

▶ Le service social

Un réseau d'assistants de service social concourt auprès des agents :

- À les informer, les conseiller et les orienter,
- À les aider dans leurs difficultés professionnelles, personnelles ou familiales.

▶ La médecine de prévention

Convocations des agents suivant un dispositif de visites obligatoires qui sont, selon la nature du poste, annuelles ou quinquennales.

Il reçoit à son cabinet, 50 avenue de la Marne à Valence, accès par le Polygone tous les mardis (accueil extérieur par interphone).

Le Médecin de prévention a un rôle de conseil important. Il peut également recevoir les agents à leur demande.

▶ Les actions locales

Les manifestations et les actions locales en 2023 :

- Journée à la mer à Palavas les flots le 17 juin
- Sortie aux marchés de Noël fin novembre
- Arbre de Noël le 02 décembre pour parent et enfant de 0 à 14ans
- Cheque cadeaux pour tous les enfants de 0 à 16ans

Prestations sociales interministérielles

► La restauration

□ Subvention interministérielle (1,39 € de subvention au 01/01/2023, pour les agents dont l'indice de traitement est inférieur à 534). La Délégation reverse directement aux associations de gestion des restaurants ou aux restaurants conventionnés, la subvention due au titre des repas.

► Le CESU garde d'enfant 0/6ans (chèque emploi service universel)

Exclusivement réservé à la prise en charge partielle des frais de garde des enfants de moins de six ans quel que soit le mode de garde choisi :

1) Structure de garde d'enfants hors du domicile :

- Pour les enfants non scolarisés : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants
- Pour les enfants scolarisés : garderie périscolaire avant et après les heures de classe

2) Salarié en emploi direct : assistante maternelle, garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting

3) Entreprise ou association : prestataire de services ou mandataire agréé)

□ Pour les agents vivant en couple, le montant de l'aide est soumis à un plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de **400 ou 700 €**

► Les vacances et les loisirs

□ Les chèques vacances :

C'est un moyen de paiement permettant de financer un large éventail d'activités culturelles et de loisirs à des prestataires affiliés à l'**ANCV** (SNCF, location de gîtes, restaurants, musées...). Il repose sur une épargne salariée, abondée d'une participation de l'employeur.

Prestation soumise aux conditions de ressources.

Dossier à retirer sur le site <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>

□ Subventions pour séjours d'enfants :

La subvention interministérielle pour séjours d'enfants est une aide financière non remboursable versée aux agents pour le financement de dépenses d'hébergement dans des structures de loisirs ou de vacances.

Il s'agit d'une prestation commune à tous les agents de l'Etat. Sur la base d'un barème fixé chaque année par circulaire conjointe de la direction du budget et de la DGAFP, chaque ministère en définit les conditions et modalités et en assure la gestion et le financement.

Pour les agents du MEFR, le bénéfice de cette prestation est exclu pour les séjours proposés par EPAF qui sont déjà subventionnés par le ministère.

Dossier à retirer auprès de la délégation ou à saisir directement sur l'application « Séjours » du site de la délégation départementale.

Le Conseil Départemental D'Action Sociale de la Drôme (CDAS)

Le CDAS est une instance consultative qui organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département. Il se prononce sur la répartition des crédits d'actions locales (CAL) alloués chaque année au département et sur les actions locales financées par les CAL. Il peut également formuler des propositions soumises à l'examen du CNAS.

Le délégué rend compte de son activité auprès des membres du CDAS.

La composition du CDAS est fixée par arrêté ministériel en fonction de l'implantation des services des ministères économiques et financiers dans le département ; y siègent :

- des représentants des services locaux ;
- des représentants syndicaux selon une répartition conforme aux résultats des élections professionnelles.

La présidence est assurée par un des chefs de service locaux, avec le concours du délégué départemental de l'action sociale. Y participent également, les assistants de service social, les médecins de prévention et les correspondants sociaux.